

# Le Marquis Jaques de Rochevide et les protestants sur les Galères [suite]

Autor(en): **Jaccard, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **31 (1898)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-379647>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LE MARQUIS JAQUES DE ROCHEGUDE

## ET LES PROTESTANTS SUR LES GALÈRES

PAR

E. JACCARD <sup>1</sup>

---

TROISIÈME ARTICLE

---

### CHAPITRE VII

#### **Nouvelles démarches de Rochegude en faveur des « restes. »**

L'ordre arriva à Marseille vers la fin du mois de mai. Il faut lire dans Marteilhe le récit dramatique du départ de France et de l'arrivée à Genève de ces cent trente-six confesseurs. Il y eut dans tous les pays protestants une explosion de joie à la nouvelle de leur délivrance. Partout où ils passèrent, ils furent reçus et soignés comme des frères. A Londres, Rochegude eut le privilège d'en présenter quelques-uns à la reine, et même au duc d'Aumont, l'ambassadeur de Louis XIV, qui voulut bien leur faire un accueil bienveillant.

Si Rochegude avait été l'homme vaniteux que quelques personnes pensaient voir en lui, il se serait déclaré satisfait du résultat éclatant de ses démarches et de l'honneur qui lui en revenait. Il n'en fut rien. Sans doute il était heureux de savoir les cent trente-six galériens en liberté ; mais sa satisfaction était bien diminuée quand il pensait à tant d'autres Réformés qui gémissaient dans les galères ou les prisons. C'est en leur

<sup>1</sup> Voir les numéros de janvier et mars 1898.

faveur qu'il se remet à l'œuvre avec la même infatigable persévérance.

Avant qu'on sût exactement le nombre des libérés, il insistait déjà auprès de l'ambassadeur de Louis XIV pour que les galériens et les prisonniers protestants fussent tous mis en liberté. Il renouvela ses instances. On le voit dans ses lettres du 4, du 12 et du 19 juin. Dans la première, il croit encore que le nombre des libérés est de 184; dans la seconde, il sait le chiffre exact; mais il reproduit la raison que l'ambassade lui avait donnée pour expliquer pourquoi il n'y en avait que cent trente-six: on voulait éviter, disait-on, tout éclat; les autres seraient élargis plus tard. Enfin, dans la lettre du 19 juin, il annonce que l'affaire est faite; mais qu'en remerciant la reine, il lui a remis un mémoire en faveur de ceux qui sont encore dans les chaînes.

*« Requête à la reine d'Angleterre, de Rochegude. »*

« Tous les bons protestants et plus particulièrement les confesseurs que Votre Maj. vient de délivrer lui doivent de très humbles et très respectueux remerciements pour une si heureuse délivrance. C'est au nom de ces bienheureux confesseurs de la part desquels j'ai eu l'honneur en différents temps de solliciter auprès de Votre Maj. qui n'attend que l'occasion de les délivrer; c'est de leur part et par ma bouche qu'ils reconnaissent aux pieds de Votre Maj. lui être redevable de leur liberté.... Oserait-on dire qu'elle serait imparfaite si l'on retient nombre de leurs frères compagnons de service avec eux dans les prisons et sur les galères...? « Sa Maj. s'intéresse aussi à ces » restes retenus probablement à l'insu du roi Louis XIV.... » Votre Majesté a commencé ce grand œuvre avec succès; elle l'achèvera, elle qui croit n'avoir rien fait et écrit au sujet de la piété, lorsqu'il lui reste quelque chose à faire, sentiment bien digne d'une grande reine qui a le zèle de Dieu et pour titre « deffenseur de la foy.... »

» Mais avant de finir j'ai l'honneur de représenter très respectueusement à Votre Maj. qu'il y a encore bien des confesseurs dans les prisons parmi lesquels on compte neuf pasteurs dont on a donné les noms, et plusieurs autres prisonniers et prisonnières en différents lieux pour cause de religion qui implorent le puissant secours de Votre Maj. « La liste en est entre

» les mains du duc d'Aumont. La recommandation de la reyne » leur procurera la liberté. » Quel sujet de joie et d'actions de grâce pour ces fidèles témoins, « et de remerciements pour » les puissances qui ont écrit pour eux à Votre Maj. » Toutes les églises s'en réjouiront, elles béniront Dieu et Votre Maj. et continueront leurs vœux les plus ardents pour sa prospérité et la conservation de sa personne sacrée.

» Londres, 19 juin 1713.

» ROCHEGUDE. »

Pour donner plus de poids à ses démarches, Rochegude ne cessait pas d'invoquer la coopération des puissances protestantes, celle, par exemple, de la reine de Danemark et du clergé zuricois, auquel il demanda une lettre officielle pour l'évêque de Londres<sup>1</sup>. En juillet, le roi de Prusse chargea son ambassadeur de remettre une lettre latine de sa main en faveur des galériens et prisonniers restants, auxquels il s'intéressait « sur le rapport que le marquis de Rochegude, présentement en Angleterre, a fait par deçà de l'état triste de plusieurs protestants qui sont détenus dans les couvents et prisons en France. » Rochegude écrit le 1<sup>er</sup> août que l'Electrice d'Hanovre lui a envoyé une lettre pour la reine en faveur des restes, qu'il ira la porter à Windsor ; le 20 août, c'en est une autre des Etats généraux. Muni de toutes ces recommandations, il se rendit à Windsor et fut reçu par la reine. « Je me donne l'honneur, écrit-il le 26 août, de rendre très humblement compte à Vos Excellences de mon audience de la reine. Ce fut hier que me trouvant à l'antichambre comme on portait la reine dans un fauteuil, elle eut la bonté, lorsque j'approchai, de faire arrêter les porteurs pour m'écouter. Je rendis les lettres de MM. les Etats généraux et de Madame l'Electrice de Hannovre dont j'étais chargé de la part de ces puissances. Sa Majesté, en les recevant, me fit l'honneur de me dire d'un ton haut : « Hé bien ! » voilà tous les galériens en liberté. » « Votre Majesté les a de- » mandés ; mais elle me permettra de lui dire qu'il reste encore

<sup>1</sup> V. lettre du 29 juin 1713. Werndli, pasteur puritain, alors à Londres, écrivait le 13 juin 1713 à l'Antistès Klingler que l'évêque de Londres avait bien reçu la lettre remise par M. de Rochegude.

» nombre de confesseurs dans les galères, prisons et couvents,  
 » come il parait par la liste jointe au mémoire que j'ai l'hon-  
 » neur de lui présenter, » dont voici copie ainsi que de ma  
 lettre à mylord Bolingbroke, afin que vos Excellences soient  
 informées de ma conduite à l'égard des confesseurs pour les-  
 quels elles s'intéressent avec tant de zèle. Sa Majesté voulut  
 bien prendre mes papiers et témoigner qu'elle y ferait de l'at-  
 tention. Il parut que Sa Majesté était affligée de ce que tous les  
 confesseurs ne sont pas élargis. Ce qui fait espérer qu'elle  
 trouvera les moyens de les délivrer si elle est secondée.... »

« Mémoire de Rochegude présenté à la reyne à Windsor.

» Le reste des confesseurs dans les galères, prisons et cou-  
 vents, implore la clémence de Votre Maj. La délivrance de leurs  
 frères que Sa Maj. a procurée leur fait espérer la même grâce  
 avec d'autant plus de confiance qu'ils sont dans les mêmes cas,  
 mêmes circonstances qui ont donné lieu à leur détention, dont  
 la véritable cause est la religion. Car pour les gens des Cé-  
 vennes qui ont été pris les armes à la main on sait qu'ils ne  
 les ont prises que pour se déffendre d'aller à la messe. Ils ont  
 été approuvés là-dessus, et appuyés ; les uns et les autres font  
 voir leur innocence en persévérant à souffrir plutôt que d'ab-  
 jurer comme on les y sollicite par toutes sortes de voyes ; cela  
 se voit encore par la liste exacte et circonstanciée, envoyée de  
 bon lieu au Marquis de Rochegude, qui a l'honneur d'inter-  
 céder en leur nom auprès de Sa Majesté, et de l'assurer très  
 respectueusement de leur part qu'ils font continuellement des  
 vœux pour l'entière prospérité de Votre Majesté.

» Août 1713.

» ROCHEGUDE. »

« Lettre de Rochegude à Bolingbroke.

» Wyndsor. — Mylord,

» Je viens recevoir ici vos ordres. Sa Séréniss<sup>me</sup> Electrice et  
 MM. les Etats m'ont fait l'honneur de m'adresser des lettres  
 pour la reyne. Je reçois en même temps une liste exacte des con-  
 fesseurs dans les galères, prisons, couvents qui restent encore à  
 délivrer avec les circonstances qui ont donné lieu à leur dé-  
 tention dont la véritable cause est la religion. Cela est connu.

A l'égard des gens des Cévennes condamnés aux galères on sait que, s'ils ont pris les armes, c'est pour se défendre d'aller à la messe; ils ont été approuvés là-dessus et appuyés; ce qui leur fait espérer qu'ils ne seront point oubliés. Cependant on appesantit leurs fers et de leurs compagnons de souffrance avec eux. Des missionnaires de Marseille ont extorqué un ordre de la cour pour tenir tous nos frères actuellement enchaînés, ce qui a été appliqué à la rigueur sur la plupart des galériens. Voilà les propres mots de la lettre qu'on m'écrivit le 11 août de Genève, sur l'avis qui en a été donné de Marseille. Dans un si triste état, à qui, après Dieu, auront-ils recours qu'à la reine qui s'intéresse si généreusement pour ces fidèles souffrants? Sa Maj. vient de procurer la liberté à 136 d'entre eux, cela est bien digne des compassions royales de Sa Maj. Ils sont tous également coupables ou plutôt également innocens. J'ai eu l'honneur d'entretenir là-dessus Mons. le Duc d'Aumont. Il m'a dit une fois qu'il fallait commencer par un bout et en dernier lieu, lui donnant une lettre des 136 qui ont été délivrés, il témoigna être bien intentionné pour le reste de ces pauvres souffrants. Mais il veut être sollicité de la part de la reine. Un mot en leur faveur de la part de Sa Maj. leur serait d'une grande consolation. Vous avez, Mylord, beaucoup contribué à la liberté des premiers. Nous espérons que vous voudrez bien vous employer pour les derniers qui restent à délivrer.

» J'ai l'honneur, etc., etc.

» 26 août 1713.

» ROCHEGUDE. »

Pour ne rien négliger, Rochegude pria instamment l'archevêque de York, président de la société de propagande, d'insister auprès de la reine en faveur des restes. Il lui rappelait que ces malheureux étaient en prison pour les mêmes motifs que les autres, qui avaient été libérés, et qu'ils persévéraient à ne pas abjurer en dépit de la recrudescence des tortures de la part des « missionnaires de Marseille, » qui éludaient les ordres: « Seront-ce, disait-il, les faux missionnaires avec leur faux zèle, qui l'emporteront sur les vrais auteurs du règne de Dieu et de son Christ? » Le 5 septembre, l'archevêque répondait qu'il s'était empressé d'écrire à la reine: « and beg of her Majesty to use her interest for the procuring liberty to those french Pro-

testants that are yet in the Gallys. » Signé, « your affectionate Friend. Jo Elbor. »

Rochegude ajoute :

« Il paraît depuis trois jours que mon voyage à Windsor n'a pas été tout à fait inutile, puisque l'abbé Nadal, premier secrétaire de M. le Duc d'Aumont, vient de me demander une liste de tous ceux qui restent dans les galères, langage qu'ils n'avaient pas encore tenu. Je l'ay donnée fort exacte en y ajoutant les prisonniers et prisonnières dont on m'avait envoyé des mémoires particuliers. On attend réponse là-dessus de M. de Pontchartrain. C'est ce que M. le Duc d'Aumont m'a fait l'honneur de me dire avant-hier. Cependant son secrétaire m'a dit que si je voulais aller passer trois mois à Versailles j'aurais un passeport et que par ce moyen j'avancerais mieux les affaires de nos frères et les miennes particulières. J'ay répondu à l'abbé Nadal que n'obtenant rien icy par l'intercession de la reyne, mon voyage serait fort inutile et qu'à l'égard de ce qui regarde notre famille, notre conduite était connue à la cour ne nous étant jamais melle d'affaires d'état ni de guerre. Il a répondu qu'il fallait donc attendre icy la réponse de M. de Pontchartrain. Je suis dans cette attente ne souhaitant rien tant que de voir une heureuse issue de mes négociations, etc., etc. <sup>1</sup>. »

Au moment où nous en sommes des démarches de Rochegude, il faut relever encore une fois la conduite des Excellences de Berne à son égard. On a vu plus haut (p. 159) que ce gouvernement avait refusé de voter une gratification en sa faveur. Voici à quelle occasion : En mai 1713, Rochegude à bout de ressources avait demandé une subvention aux cantons évangéliques.

« Londres, 22 mai 1713.

» Lorsqu'il s'est agi de mon intérêt particulier, je n'ai jamais importuné Vos Excel., mais dans cette occasion où il s'agit de soutenir les intérêts des confesseurs pour lesquels vos Excel. s'intéressent si charitablement, j'ose prendre la liberté de leur demander très humblement une grâce. J'ai regardé que mon voyage de Zurich en ce pays là pouvait être utile à la fidèle souffrance et dans cette vue j'ai engagé ce que j'avais pour faire 450 écus qui auraient fourni aux frais de voyage et d'un séjour de

<sup>1</sup> Lettre du 22 septembre 1713.

10 mois à Utrecht qui est tout le temps que le congrès pouvait raisonnablement durer. Mais le terme prolongé, à cause des contretemps arrivés, j'ai été obligé de passer en Angleterre, comme à la source, et d'y séjourner quelques mois pour tâcher d'avancer les affaires de ces illustres patients et de ceux qui souffrent en France sous l'oppression du papisme. La reine m'a fait l'honneur de m'accorder une assez longue audience et a fort gracieusement reçu les lettres des puissances dont j'étais chargé pour Sa Maj. en faveur des confesseurs, m'ayant dit qu'elle fera pour eux tout ce qu'elle pourra. L'on m'assure que Sa Maj. l'a fait aussi, mais la France trouve des difficultés à l'égard de quelques-uns d'entre eux, et c'est ce qui a donné lieu à l'apologie que j'ai présentée aux présidents du Conseil et aux ministres auprès desquels je continue mes instances, comme aussi auprès de M. le duc d'Aumont qui paraît être bien intéressé pour leur procurer tout le bien qui dépendra de lui. Cet ambassadeur a écrit là-dessus en cour. Il a aussi envoyé une liste des confess<sup>rs</sup> que je lui ay donnée ces jours passés par son ordre. En la recevant il m'a dit qu'il ajoutera une apostille qui ne nuira point. On attend réponse. Dans cette attente, il faut séjourner à Londres où les plus modiques dépenses passent ma portée. Vos Excellences connaissent mon état... J'ai l'honneur, etc. »

Zurich proposa de reconnaître par une gratification les efforts persévérants du marquis. Berne seul rejeta d'emblée cette proposition<sup>1</sup>. Un peu plus tard, quand Rochemont invita les cantons évangéliques à remercier la reine d'Angleterre de ses bons offices en faveur des protestants de France, comme l'avaient fait plusieurs des principaux Etats protestants, Berne approuva qu'on fit cette démarche collective, mais à la condition qu'on ne ferait aucune mention du marquis de Rochemont. Voici la traduction abrégée de la lettre des Bernois :

« Vous nous avez fait part d'un projet de lettre que les Cantons Evangéliques adresseraient à Sa Majesté britannique pour la délivrance de nos frères en la foi emprisonnés en France. Nous nous associerons volontiers à cette démarche ; cependant nous jugeons superflu que dans la lettre il soit fait mention du marquis de Rochemont, et bien moins encore qu'on donne à

<sup>1</sup> *Eidgenössische Tagsatzung, Abschiede*. VII Bd. I Abth. p. 38.



entendre qu'elle a été écrite à son instigation, au lieu d'être le fruit de notre zèle religieux et de notre cordiale sympathie pour ces bonnes gens. Nous estimons aussi que cette lettre devrait être expédiée par l'entreprise de l'Envoyé britannique Stanyan (Stanion), qui réside à Berne.... »

Ce mauvais vouloir fit place à de meilleurs sentiments depuis le passage des galériens libérés, auxquels les Bernois portaient un vif intérêt, et qui ne tarissaient pas en éloges sur le compte de Rochegude. On n'en voit plus de traces dans les années suivantes. Au reste celui-ci n'en avait jamais souffert. Ses amis de Zurich ne le laissaient pas dans l'embarras. Le 13 juillet, il leur accusait réception de deux cents écus dûs à leur générosité et qu'on lui avait expédiés le 20 juin. Il accepte ce don « comme un sacrifice agréable à Dieu ; car c'est sa cause que Vos Excellences soutiennent ; elles m'encouragent à insister. »

En Angleterre même, Rochegude faisait des expériences de diverses sortes. On a vu dans sa lettre du 22 septembre qu'il était entré en rapport avec le duc d'Aumont, ambassadeur de Louis XIV, ainsi qu'avec son secrétaire, l'abbé Nadal. Le duc était bien disposé pour Rochegude et même pour les galériens protestants. Tout bon catholique qu'il fût, il était lui-même trop honnête homme pour ne pas apprécier la constance des persécutés et pour ne pas déplorer leur sort. Mais, comme on va le voir, l'abbé Nadal était animé de tout autres sentiments.

Cinq galériens libérés étaient déjà arrivés à Londres ; on en attendait sept autres, qui après avoir passé à Zurich avaient écrit de Francfort à la reine une lettre de remerciement<sup>1</sup>. Une fois toute la compagnie rassemblée, Rochegude avec le marquis de Miremont, présenta ces douze confesseurs à la reine. Ils exprimèrent toute leur gratitude, sans oublier ceux qui gémissaient encore dans les galères et les prisons. C'est Marteilhe qui raconte cette audience ; nous n'avons pas de lettre de Roche-

<sup>1</sup> Marteilhe faisait partie de la première escouade. La lettre datée de Francfort était signée par Serre le puiné (Pierre Serres l'aîné n'avait pas été compris dans la liste des libérés), Serres le jeune, d'Amouyn, Sabatier, Bancillon, Dusaud et Bousquet.

gude qui en fasse mention. Par contre, nous avons celle du 23 octobre qui raconte la présentation de onze galériens au duc d'Aumont, qui leur fit un accueil très bienveillant ; il leur promit de venir en aide aux restes, tout en faisant des réserves expresses pour ceux qui avaient pris part à la guerre des Cévennes. Le brave ambassadeur parlait de bévues probables, commises par des ministres ou des secrétaires ; il promettait d'écrire au roi et offrait à Rochegude de cacheter la lettre en sa présence.... Mais à l'heure du rendez-vous, Rochegude sentit que l'ambassadeur subissait une autre influence et que c'était l'abbé Nadal qui tenait les fils. On le voit en effet dans une lettre du duc du 23 octobre, où sous des formes diplomatiques se retrouvent toutes les accusations et toutes les rancunes des jésuites. Voici cette lettre avec la réponse de Rochegude.

« On m'a remis de votre part, Monsieur, la lettre que les religieux français qui ont été tirés des galères au nombre de 184 m'ont écrite du 28 juillet. J'y ai vu avec beaucoup de satisfaction que le respect seul les a empêchés de témoigner à la personne sacrée du Roy la profonde reconnaissance avec laquelle ils ont reçu la grâce qu'il lui a plu de leur accorder à la prière de la Reine de la Grande-Bretagne. Ses sollicitations ne pouvaient manquer d'agir efficacement sur l'esprit du Roy tant par le dévouement de Sa Maj. à tout ce que cette Princesse peut désirer que par sa clémence naturelle pour tous ceux qui ont eu l'honneur d'estre nez ses sujets. C'est cette même vertu qui a quelquefois déterminé la rigueur de ses ordonnances dans la veüe de tenir tous ceux de votre communion dans une obéissance salutaire, par l'exemple du châtiment de quelques particuliers convaincus par eux-mêmes que leur punition a bien moins été l'effet de leur attachement à leur religion que de leur contravention aux arrêts de son conseil. Nous avons vu avec une extrême douleur l'égarement prévaloir sur la vérité dans l'esprit même de ceux qui possédaient d'ailleurs des qualités estimables dont ils ont fait usage contre l'intérêt de leur patrie dans les cours et dans les armées étrangères où ils ont esté à chercher de tristes avantages et un repos auquel ils ne sont jamais parvenus, mais nous avons même observé avec plus d'indignation le grand nombre de ceux qui se sont détachés de tous principes, de toutes considérations respectables

qui ont renfermé toute leur religion dans la haine de la personne sacrée du Roy, dans l'aversion de leurs compatriotes, dans les désirs violents des disgrâces de la France, dans l'amertume et dans la consternation où les jettait le retour des événements favorables, et enfin dans l'animosité des partis, *esprits* plus dangereux dans un état que les ennemis mêmes de l'Etat, ce sont eux qui ont porté Sa Maj. a retenir si longtemps la grâce qu'elle vient d'accorder à ces galériens et c'est aussi contre eux qu'ils doivent tourner toutes leurs représentations. Je continuerai avec plaisir les miennes pour leur procurer la satisfaction qu'ils désirent et qu'ils me demandent dans leur lettre avec des sentiments dont j'ai esté touché et qui seraient dignes de la véritable Religion. Je suis plus parfaitement que personne du monde, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» 23 octobre 1713.

» LE DUC D'AUMONT. »

#### Réponse de Rochegude.

» Monsieur, je reçois avec le respect que je dois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, au sujet de celle que 136 confesseurs sortants des galères avaient pris la liberté de se donner l'honneur de vous écrire pour remercier avec les plus profonds respects Sa Maj. en la personne de Son Ambassadeur de la grâce qu'elle vient de leur accorder par l'intermédiaire puissant de la reyne de la Grande-Bretagne, comme aussi, Monsieur, pour vous témoigner leur très respectueuse reconnaissance des bons offices que vous leur avez si généreusement rendus. Ils seraient indignes de tant de grâces, s'ils avaient à se reprocher au milieu même de leurs souffrances, ces murmures, ces animosités, ces désirs violents des disgrâces de la France qu'ils condamnent dans ceux-là qui font profession avec eux d'une même religion. J'ajouteray que tout ce qu'il y a d'honnêtes gens, gens de bien, parmi les Réformés ne les condamnent pas moins. Ils ont appris les uns et les autres à souffrir en patience, à s'humilier, à baiser la main qui les frappe, à reconnaître enfin que ce n'est pas le roy qui les envoie aux galères, en prison et en exil. Ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes. Israël a péché, voilà la source des malheurs de tous les réformés. Mais tous ne remontent pas à la source. *On s'arrête aux causes secondes* et c'est ce qui les fait murmurer et se jeter dans des *crudités plaintives* qui donneraient

lieu à des tristes peintures. Mais tirons le rideau là-dessus. Nous condamnons et *désavouons ces violents mouvemens* que la violence de la douleur arrache quelquefois. Je les blâme de faire un si mauvais usage des épreuves que Dieu leur envoie qui devraient être un sujet d'humiliation pour eux et de consolation aussi. En pensant néanmoins qu'ils étaient fidèles au Roy, plus fidèles encore et plus obéissans, je l'ose dire, que s'ils avaient changé de religion, comme une infinité d'autres, qui ont changé avec des sentiments partagés, gens sans religion, indignes par conséquent de la bienveillance royale de Sa Maj. Après tant d'exemples de cette nature il n'est pas étonnant de voir des religionnaires aimer mieux souffrir les Galères et les cachots que de changer de religion sous des apparences trompeuses qui leur attireraient l'indignation de Sa Maj. Ceux-ci sont odieux au roy, à l'Etat, à tous les gens d'honneur. Les autres sont dignes de compassion, ne pouvant changer contre les mouvemens de leur conscience, en cela plus malheureux que coupables. Leurs malheurs ont touché le Roy ; Sa Maj. sollicitée par sa clémence royale et par les pressantes sollicitations de la reine a bien voulu donner la liberté à un nombre considérable d'entre-eux, grâce qu'ils ressentent beaucoup mieux qu'ils ne sauraient exprimer, et qu'ils regardent comme un gage de celle que Sa Maj. veut accorder à un reste de leurs frères, compagnons de leurs travaux, dans les *galères, prisons et couvents*. Ils ont d'autant plus de sujets de l'espérer que Sa Maj. la reine de Grande-Bretagne s'intéresse charitablement pour eux. Ils savent aussi que vous voulez bien, Monsieur, par un effet de votre bonté et par générosité, dire un mot en leur faveur pour leur procurer la satisfaction qu'ils désirent. Vous pouvez, Monsieur, beaucoup. On sait votre grand crédit à la cour par le rang élevé que vous y tenez, et plus particulièrement par la considération particulière que Sa Maj. fait de votre personne.

» J'ay communiqué, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aux confesseurs ici. Ils sont pénétrés d'une très vive reconnaissance.

» J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, etc.

» Londres, 28 octobre 1713.

» ROCHEGUDE. »

La lettre de Rochegude est franche, forte et habile. Il ne parle pas plus de sa personne que si le Duc n'y avait pas fait

allusion. Il s'était aperçu des efforts que faisait l'abbé Nadal pour le rendre suspect, et des pièges qu'il lui tendait. L'abbé ne lui avait-il pas suggéré l'idée d'aller à Versailles pour solliciter directement la libération des galériens et pour avancer ses affaires personnelles, c'est-à-dire le recouvrement de ses biens ? Il lui avait même offert un passe-port<sup>1</sup>.

Rochegude avait à la fois trop de droiture et trop d'usage du monde pour donner dans le piège et pour s'engager dans une aventure qui aurait ruiné son crédit. Il répondit à ces insidieuses propositions par des raisons de bon sens et de fidélité à ses principes. Comment, disait-il, pourrait-il obtenir plus que la reine d'Angleterre n'avait obtenu ? et d'ailleurs, il voulait qu'on sût bien que ni lui, ni les siens ne s'étaient jamais mêlés d'affaires d'Etat, ni de politique. L'abbé cherchait en effet à diminuer Rochegude auprès de l'ambassadeur, en faisant de ce solliciteur désintéressé un simple intrigant. C'est pour se défendre contre ces méchantes insinuations que Rochegude demanda à Du Luc, envoyé de Louis XIV en Suisse, et au résident de France à Genève, des certificats déclarant que jamais il ne s'était mêlé des affaires de l'Etat.

« Monsieur le Marquis de Rochegude, réfugié français à Vevey<sup>2</sup>, canton de Berne, y a toujours tenu une conduite convenable à sa naissance, très respectueux pour le roi et conforme à ses obligations envers sa patrie, ne s'étant point mêlé des affaires d'Etat ni de guerre. En foi de quoi, etc., etc.

» Le comte DU LUC.

» Soleure le 4 novembre 1713.

» Par monseigneur,

» MARINIÈRE. »

Le certificat du résident français à Genève, daté du 6 novembre, dit que le marquis de Rochegude « qui avait eu la permission du roi de se retirer en Suisse, comme en pays allié et neutre, y a toujours eu une conduite conforme à son devoir de sujet du roi et à sa naissance, tant par rapport à sa majesté que par rapport à l'Etat, donnant des marques en toute sorte

<sup>1</sup> Lettre du 22 septembre 1713.

<sup>2</sup> Vevey était, en Suisse, le domicile de la famille Rochegude.

d'occasions de son respect et de son attachement à sa sacrée personne, sans se mêler d'aucunes intrigues contraires à ses intérêts, n'ayant même jamais voulu accepter un régiment que M. le duc de Savoie, présentement roi de Sicile, lui avait fait offrir à l'occasion de la dernière guerre, dont je puis donner le présent certificat et le donne en effet cacheté de mon cachet et signé de mon nom pour lui servir où besoin sera.

» Fait à Genève, le 6 novembre 1713.

» LA CLOSURE. »

Ces certificats dont Rochegude fit usage quelques mois plus tard, n'étaient pourtant pas absolument nécessaires. Les méchants propos de l'abbé Nadal ne pouvaient entamer la réputation que le marquis s'était faite en Angleterre depuis plusieurs années. Le duc d'Aumont lui-même ne semble pas avoir subi longtemps l'influence de l'abbé. Il souffrit que Rochegude continuât de lui écrire, et même avant de quitter Londres il lui promit de tout faire pour obtenir l'élargissement des galériens qui avaient été omis sur les listes de libération, sauf toutefois ceux qui avaient pris part à la guerre des Cévennes. Quant à lui, Rochegude, il ne cessera pas de solliciter, ayant la conviction que « Dieu peut tout faire<sup>1</sup> », expression simple et forte d'une saine foi chrétienne.

Rochegude estimait sa présence en Angleterre toujours nécessaire; l'évêque de Londres avait besoin de lui pour fournir à la reine des renseignements authentiques sur l'état des galériens et prisonniers protestants<sup>2</sup>. — Le même jour, il adressait ses félicitations et ses vœux au pasteur Zeller qui venait d'être élu « Antistès ». Il le prie aussi de lui continuer les encouragements moraux et matériels, qu'il avait reçus de son prédécesseur, feu l'Antistès Klingler, et du haut clergé zurichois<sup>2</sup>. Il revient sur ce sujet le 5 avril 1714; il ne sait s'il pourra prolonger son séjour en Angleterre, mais il compte un peu sur la continuation des secours que feu l'Antistès et les membres du chapitre avaient coutume de lui envoyer « par zèle pour la cause de Dieu. »

<sup>1</sup> Lettre de Rochegude aux Zurichois, 12 novembre 1713.

<sup>2</sup> Lettres du 23 novembre.

Nous ne savons quelle fut la réponse de l'Antistès Zeller. En tout cas, les soucis matériels n'étaient point épargnés au marquis. En France, ses biens étaient sous sequestre. Au mois de mai 1714, il pria les Zurichois de lui donner une lettre de recommandation pour les Diplomates du congrès de Baden<sup>1</sup>; il espérait profiter de cette occasion pour réclamer pour lui-même et pour les autres membres de sa famille les biens qu'on leur avait confisqués. Il joignait à sa lettre une copie des deux certificats mentionnés plus haut.

Toutefois son crédit n'allait pas en diminuant. Toutes les lettres de 1714 montrent qu'il continuait d'avoir un rôle dans tous les pourparlers concernant les Protestants de France. Le 19 janvier il raconte avec quelle joie M. Harley, frère du « Grand Trésorier » a reçu chez lui les confesseurs, et avec quel empressement ce monsieur a demandé de la part de son frère une liste des galériens, à l'exclusion des Cévénols. « N'y mettez pas les criminels, » a-t-il dit. Peu de jours auparavant, il avait déjà reçu une lettre du duc d'Aumont avec ces mots : « Je ne manquerai pas de continuer à faire toutes les représentations convenables au sujet des galériens et des prisonniers dont vous me parlez, au moins de ceux qui se trouveront dans les cas favorables. »

En Suisse, la cause défendue par Rochegude occupait, à ce moment là, le clergé de tous les cantons évangéliques. Bénédict Calendrini provoquait par l'entremise de l'Antistès Zeller une démarche collective des Eglises suisses auprès du clergé de la Grande-Bretagne. Cette démarche fut approuvée par tous les clergés, avec enthousiasme par quelques-uns. La réponse de Saint-Gall, signée par le pasteur M. Schlatter, contient ces mots : « Absit a nobis longe, ut in Helvetia nostra reformata, decantatus noster erga fratres etiam exteros amor et affectus refrigescat. » Appenzell, Mulhouse, Bâle, Berne, Schaffhouse, Bienne et Neuchâtel répondirent dans le même sens. La Missive collective fut remise à son adresse par Rochegude lui-même, signe certain du grand cas que le clergé suisse faisait

<sup>1</sup> Pour la conclusion de la paix entre la France et l'Empire.

de lui. Il ne manqua pas d'en exprimer sa reconnaissance. Voici sa lettre :

Lettre de Roehégude au Clergé de Zurich et des  
Cantons évangel.

Très respectables ministres de l'Évang.

Vous m'avez fait beaucoup d'honneur, Messieurs, en m'adressant une lettre pour le vénérable clergé d'Angleterre, dont il vous a plu m'envoyer copie. On y voit votre zèle, un grand zèle pour l'Église souffrante et en particulier pour ces fidèles souffrants dans les Galères, dans les Prisons et dans les Couvents tristes objets bien dignes de vos compassions, diray-je, pastorales. Les pasteurs ont des entrailles de miséricordes, desquelles, disait Zacharie, nous a visité l'Orient d'en Haut, le grand pasteur des brebis. Nous sommes tous pasteurs, au moins nous le devrions être; Urget enim, uritque nos amor Christi. C'est St-Paul qui l'a dit, non pas Cyrille ni Augustin. Pauci flagrant paulina charitate, c'est l'essence, la quintessence du Christianisme, le lien de perfection, la chose du monde la plus précieuse, on peut ajouter, la plus rare. Vous êtes en cela les imitateurs de ce grand imitateur de Christ. Votre charité est connue bien loin. Il n'est pas besoin d'en rien dire. Les louables cantons vos auditeurs en font l'éloge par leurs grandes bénéfices. Que n'ont-ils pas fait envers les pauvres persécutés pour le nom du Seigneur? Grand nombre, nombre infini de ces pauvres, dont les reins, comme il est dit dans Job, vous bénissent, miséricordieux Seigneurs. Mais quelle joye pour vous infatigables pasteurs de voir que votre travail n'est pas vain au Seigneur. Vous savez la promesse là dessus, quelle sera votre gloire devant le Seigneur Jésus, lorsqu'il demandera à chacun: rends compte de ton administration. La réponse est toute prête: Me voyci et les enfants que tu m'a donnés pour une merveille en Israël. En effet, vous êtes en admiration dans l'Israël de Dieu par votre piété et par votre charité dont vos chefs donnent de si beaux exemples: que n'ont-ils pas fait en dernier lieu pour les confesseurs du Seigneur Jésus? 136 d'entre eux sortans des galères abordent en Suisse; heureux bords! heureux port! car c'est là qu'ils se reposent de leurs travaux. Vous les retenez presque tous, vous les placez, vous les faites subsister, et *cela pendant toute leur vie*. Permettez, charitables et souverains seigneurs, je ne puis m'empêcher de le dire, c'est un larcin que vous faites à la reine qui les avait deman-



dés. Heureux larcin, heureux les violents qui ravissent le Royaume des cieus ! Sa Maj. est très bien intentionnée pour tous les confesseurs. Il ne tient pas à elle qu'ils ne soyent en pleine liberté, non plus qu'aux vénérables prélats d'Angleterre. J'ay eu l'honneur de leur donner votre lettre en la personne de Mylord évêque de Londres. Je l'avais d'abord présentée à Myl<sup>d</sup> Archevêque de Cantorbery, mais son grand âge et ses incommodités l'empêchaient de pouvoir agir, il a volontiers consenti à ce que je demanday que la lettre fût donnée à Myl<sup>d</sup> Evêque de Londres. Je la donnay il y a trois jours à cet illustre prélat ; il la reçut fort agréablement et promit de conférer sur cette affaire avec Myl<sup>d</sup> Archevêque d'York. Ils peuvent l'un et l'autre beaucoup, ce qui fait espérer un bon succès. Myl<sup>d</sup> Evêque s'intéresse fort pour nos confesseurs. Il me fit l'honneur *de me faire apeler* au congrès des Plénipotentiaires à Utrech pour m'entendre sur les affaires de la religion. Il approuva mon voyage en Angleterre et m'honora de lettres de recommandation aux ministres de cette cour. Vous pouvez juger par là, de sa bonne volonté. Je continueray mes instances auprès des puissances, en attendant que je puisse vous apprendre quelque bonne nouvelle. J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, très respectables pasteurs, votre très humble, etc., etc.

» ROCHEGUDE »

» Londres, 5 avril 1714.

» Les illustres confesseurs qui sont icy, Messieurs Serres et les autres, vous assurent de leurs plus profonds respects et d'une profonde reconnaissance. »

Les gouvernements suisses ne le traitaient pas avec moins d'égards. La diète même l'avait officiellement chargé de présenter la lettre des Treize cantons et celle des Cantons évangéliques à la reine d'Angleterre, qui, dit-il, avait eu bien du plaisir à recevoir la première, et « celle-ci aussi, que j'eus l'honneur de lui présenter la semaine dernière. » Nous ne savons rien du contenu de ces lettres ; mais le fait même qu'on les envoyait par son intermédiaire prouve que Rochegude jouissait partout en Suisse d'une réelle considération. Il en était de même à la cour de Saint-James. « On m'assure, écrit-il à Zurich, qu'on me remettra la réponse (de la reine) cette semaine. »

Rochegude ne cherchait pas à se donner de l'importance ; mais il ne perdait jamais de vue l'objet de ses constants efforts.

Il travaillait depuis des mois à convaincre la reine que Louis XIV n'avait pas libéré tous les galériens et prisonniers protestants. Sans autre autorité que sa conviction et son dévouement, sans position officielle autre que celle d'un Réfugié soutenu par les seuls Cantons évangéliques de la Suisse, il met en mouvement les princes protestants, il excite l'intérêt des diplomates, et même celui de l'ambassadeur de Louis XIV. Il sollicite, écrit lettres sur lettres, mémoires sur mémoires, pendant de longues années, en faveur d'une cause très obscure, à laquelle il parvient à donner de l'éclat par la charité qui l'inspire, par la foi qui le porte, et l'estime qu'il s'est acquise. Il y a là plus qu'habileté et savoir-faire; c'est l'œuvre chrétienne d'un gentilhomme huguenot.

Le 5 février, il annonça aux Zuricois qu'« enfin » la reine était persuadée qu'il restait des confesseurs sur les galères, qu'elle en avait fait parvenir la liste à la cour de France et qu'on espérait leur élargissement. Il s'attendait pourtant à des difficultés, ou même à un refus déguisé, d'après des nouvelles que le duc d'Aumont lui avait fait parvenir sur l'état des choses à Versailles. Le 15 février il écrivait :

« ... Ces quatre lignes copiées sur l'original feront plaisir à Vos Excellences; la reine ayant fait délivrer et recommander à l'Envoyé de France la liste de ce triste reste de confesseurs dans les galères et dans les prisons, on espère qu'ils seront délivrés. Nous attendons de jour en jour la réponse de la Cour à cet Envoyé qui donne de bonnes espérances. J'espère qu'elles ne seront point vaines et que Dieu bénira les soins que Vos Excellences ont pris pour procurer l'entière délivrance de ces fidèles souffrants, qui pourrait bien être le présage d'une plus grande délivrance. Nous voici dans un temps de crise et d'une grande crise pour l'Eglise, aussi bien que pour les affaires du monde. Nos yeux sont sur l'Eternel.... »

Nous ne savons ce que Rohegude entendait par cette « grande crise. » Quant aux quatre lignes, elles étaient du doyen de Winchester; les voici :

« Milady Frischeville a présenté hier les papiers <sup>1</sup> et m'a dit

<sup>1</sup> C'étaient d'abord une lettre des galériens transmise par Rohegude, puis son mémoire sur les diverses classes de galériens.

hier que la réponse de Sa Majesté était : « Vous pouvez dire au » doyen que c'est une affaire que je n'oublierai point et que je » n'ai point oubliée. J'y travaille et non sans quelque espérance » d'y réussir. Dieu veuille que les bonnes intentions de Sa Ma- » jesté aient un heureux succès. »

» Windsor, 10 février 1714.

» WICHART,  
» doyen de Winchester. »

Le 18 mars, la reine fit dire à Rochegude qu'elle pensait qu'on délivrerait les confesseurs tous ensemble, et non par groupes. Cet espoir devait se réaliser, mais en partie seulement. Le 1<sup>er</sup> mai, Genève attendait 44 galériens ; il n'en vint que 42 ; l'un des deux absents était resté aux Vallées, l'autre était mort en route ; par contre ils avaient avec eux cinq enfants qui accompagnaient leurs pères. En donnant ces détails aux Cantons évangéliques, Genève ajoutait : « Nous joignons de tout notre cœur nos prières à Dieu à celles de vos Seigneuries, afin qu'il lui plaise d'accorder à nos autres frères qui souffrent encore dans les prisons et dans les galères pour la gloire de son nom, leur délivrance, et qu'il conserve notre commune patrie dans la paix et dans la prospérité dont nous jouissons pour servir d'asile, consoler et réjouir nos frères en ces tristes occasions. »

Ainsi donc, à peine les efforts les plus persévérants avaient-ils abouti, qu'il fallait recommencer les plaidoiries et les sollicitations en faveur des malheureux restes, qui auraient dû être libérés, qui ne l'étaient pas et qui souffraient d'autant plus qu'ils avaient compté sur leur élargissement et que rien, absolument rien, ne leur rendait plausible la continuation de leur peine.

La reine Anne se montra persévérante jusqu'à la fin de sa vie. Peu de semaines avant le coup d'apoplexie dont elle mourut, elle renouvelait encore ses instances auprès de Louis XIV en faveur des restes, comme Rochegude le raconte dans sa lettre du 16 juillet. La reine mourut le 11 août, et le même jour l'Electeur d'Hanovre, fils de l'Electrice Sophie, fut proclamé roi « aux applaudissements des « Torys » et des « Whigs, » dit Rochegude <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Lettre du 12 août 1714.

Son premier souci devait être de s'assurer le bon vouloir du roi et de ses ministres. Sans doute il connaissait depuis longtemps Georges I<sup>er</sup>, fils de sa fidèle bienfaitrice. Mais encore devait-il se faire une place dans la nouvelle cour. Il commença par solliciter de tous ses anciens protecteurs des lettres de recommandation pour Sa Majesté britannique. Le 14 septembre, il en demandait une aux Cantons évangéliques, leur rappelant avec quel plaisir la feuë reine avait toujours reçu leurs messages et avec quel zèle elle s'était employée « en faveur des restes; » il dit aussi qu'il a heurté avec succès à d'autres portes : à celle de la reine de Prusse, propre fille de Georges I<sup>er</sup>; à celle du Landgrave de Hesse <sup>1</sup>. Les Suisses ne restèrent point en arrière et le recommandèrent fortement aux autorités politiques et ecclésiastiques de la Grande-Bretagne.

Le nouvel évêque de Londres accusa réception de ces lettres « per dominum Marchionem de Rohegude traditis, » dans des termes très flatteurs pour le marquis. Gibbon, secrétaire de l'évêque, écrivit à l'Antistès Zeller une lettre que nous donnons en entier :

« Monsieur, Mylord Evêque de Londres, m'a chargé de vous assurer de ses respects et de vous prier de vouloir bien rendre la lettre ci-jointe au clergé de Suisse. C'est en réponse à celle que vous envoyâtes il y a quelques mois à Monsieur le marquis de Rohegude. J'ai aussi ordre de vous marquer combien Sa Grandeur est contente de la conduite de Monsieur le marquis, qui depuis longtemps n'a épargné ni son temps ni sa peine pour solliciter l'élargissement de ceux qui ont tant souffert pour le témoignage d'une bonne conscience <sup>2</sup>. J'embrasse volontiers cette occasion de vous assurer que je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

» J. GIBBON. »

Les lettres de l'évêque et de son secrétaire furent mises en circulation, et tous les clergés évangéliques de Suisse félicitèrent en latin l'Antistès zuricois. Genève ajoutait quelques

<sup>1</sup> Sa lettre en latin est du 18 octobre 1714.

<sup>2</sup> On peut remarquer ici le changement qui s'opérait alors dans les esprits : Ce n'est plus pour la foi au Christ que les galériens souffrent, mais pour être fidèles à eux-mêmes.

détails navrants sur l'état des confesseurs, qui étaient encore aux galères.

Rochegude n'était pas traité avec moins de considération par les gouvernements. On lui envoya des lettres de crédit pour le roi d'Angleterre, comme à un envoyé officiel des Cantons évangéliques.

Aussi s'empressa-t-il de leur parler de l'audience qui lui avait été accordée. Il leur raconte le 9 novembre qu'il a été introduit chez le roi par Mylord Thomsend, secrétaire d'Etat, qu'il a présenté leur lettre à Sa Majesté, qui a été très gracieuse et flattée d'une démarche inusitée ; que le roi l'a reconnu pour l'avoir vu à Hanovre sollicitant en faveur des confesseurs et qu'il enverra une réponse aux cantons évangéliques. Il ajoute que de pressantes instructions ont été données à Mylord Stair, ambassadeur à la cour de France, que Rochegude est allé le voir avec Mylord Galloway, et que l'ambassadeur a promis de « solliciter pressamment cette affaire. »

La lettre aux Excellences zuricoises était accompagnée d'une lettre particulière pour le chancelier Holzhalb :

« Je vous suis d'autant plus obligé des bontés que vous avez pour moi que je ne les ai point méritées que par une parfaite considération que j'ai toujours eue pour votre personne, ayant reconnu en vous, Monsieur, une sincère piété et un grand zèle pour l'Eglise souffrante. Ce n'est pas la première obligation que je vous ai, mon très honoré Monsieur, de m'avoir procuré l'honneur de présenter au roi la lettre que les louables cantons lui écrivent en corps. Cela m'a fait d'autant plus de plaisir que j'ai l'honneur d'être connu depuis un longtems de Sa Majesté. J'espère que LL. EE. seront satisfaites de la réponse agréable que le roi leur fera, et de la manière obligeante avec laquelle Sa Majesté a reçu leur lettre. Au reste, Monsieur, vous me faites trop d'honneur de m'attribuer le succès jusqu'ici de mes négociations. Vous y avez, Monsieur, après Dieu, beaucoup contribué par vos excellentes dépêches dont j'ai été agréablement chargé, et qui font bien voir en cela comme en toute chose que vous remplissez dignement un emploi si honorable et si pénible en même temps, qui fait honneur au Sénat par le choix qu'ils ont fait de votre personne. Conservez-moi, si vous plect (*sic*), Monsieur, un peu de part dans l'honneur de votre bien-

veillance, étant très parfaitement avec respect votre très humble serviteur.

» R. »

Cette lettre, qu'on écrirait aujourd'hui en quatre mots nous intéresse en ceci qu'elle nous montre la place que les Cantons évangéliques faisaient à Rochede dans leur diplomatie ; il en avait une grande aussi dans leur cœur.

Dans son message officiel du 26 janvier 1715, un des premiers magistrats de Glaris s'exprimait ainsi sur le compte de Rochede : « Quelle zèle et quelle constance le bon marquis met à obtenir la libération si longtemps attendue de nos chers frères en la foi ! Aussi prions-nous Dieu de tout notre cœur qu'Il veuille bénir ses efforts et lui accorder le succès désiré. »

Le 10 décembre 1714, en envoyant copie du mémoire qu'il avait présenté à Georges I<sup>er</sup>, Rochede répétait aux Zuricois que le roi avait donné des ordres pressants à Mylord Stair pour cet objet ; « le succès dépendra de la bonne intelligence qu'il y aura entre les deux rois ; cependant, j'insisterai là-dessus en attendant que la Providence décide. » Voici le mémoire :

« Sire, après tant de requêtes et mémoires au sujet des confess<sup>rs</sup> que l'on a rendu presque inutiles auprès de la feu reyne nous espérons que V. Maj. par un effet de sa clémence royale aura pour agréables nos très humbles représentations en faveur d'un triste reste de ces fidèles souffrans dans les galères et dans les prisons ; on a donné des listes là-dessus qui ont été données et confirmées par témoins oculaires, confesseurs de la foi, dont quelques-uns ont eu l'honneur en Hollande de se jeter aux pieds de V. Maj. Quelques autres viennent aujourd. sous les auspices de Myl. Comte de Galway, implorer la puissante intercession de Votre Maj. pour leurs confrères qui restent encore dans les chaînes. C'est pour eux en général et pour tous les Réformés de Suisse que j'ay eu l'honneur d'avoir autrefois été envoyé à V. Maj. avec des lettres du feu Roy George et d'avoir passé par son ordre dans les cours protest. d'Allemagne, même jusqu'à celles du Nord pour un si pieux sujet. Cela était réservé sous le règne glorieux de V. Maj. que Dieu a élevé sur le throne pour être une bénédiction à l'Eglise, à son peuple et en exemple aux roys et princes qui règnent ou doivent régner en justice. Puisse le règne de Sa

Maj. être long et heureux et s'étendre jusqu'en mille générations selon les promesses.

» ROCHEGUDE. »

De toutes les vertus qu'il pouvait avoir, celle que Rochegude avait dû le plus constamment déployer était la patience. Elle devait être, semble-t-il, pour lui comme une seconde nature. En tout cas elle lui était maintenant plus nécessaire que jamais pour faire reconnaître des intérêts étrangers et de pure charité chrétienne au milieu de toutes les compétitions qui ont coutume de se produire au début d'un règne. Les antichambres du palais de Saint-James étaient encombrées de solliciteurs. Ce ne fut qu'au bout de bien des semaines que le roi répondit aux Suisses. Le 30 janvier, Rochegude cherche à excuser ce retard, et rappelle le plaisir que Sa Majesté a pris à leur lettre, relevant l'union qui règne entre les Cantons, union « qui les a rendus de tout temps plus respectables et plus redoutables, ce qu'ils seront jusqu'à la fin des siècles. »

Cette réponse du roi avait d'ailleurs peu d'importance; les démarches à faire auprès de Louis XIV en faveur des « restes » étaient autrement pressantes, et ces démarches ne se faisaient pas.

Le 3 février, Rochegude écrit : « On attend que le Parlement soit assemblé pour faire parler à la cour de France en faveur de ces tristes restes de confesseurs dans les galères.... J'attendrai ici la fin de cette affaire, qui sera celle de tous mes voyages si je puis avoir l'honneur d'apporter la bonne nouvelle à Vos Excellences de l'élargissement de ces fidèles souffrants, pour lesquels elles se sont toujours si généreusement intéressées. J'en suis un témoin plus qu'oculaire. Je l'ai témoigné aussi dans toutes les cours où j'ai passé. » Plus tard, il dit qu'on lui donne des lueurs d'espoir. Il raconte le 1<sup>er</sup> mars que le duc de Marlborough, revenu des Pays-Bas, l'a assuré qu'on avait renouvelé les ordres donnés à Mylord Stair. Il compte aussi sur l'effet produit par les lettres de la reine de Prusse et du landgrave de Hesse. « Il ne tiendra pas, dit-il, à mes soins que l'on voie bientôt ce triste reste en pleine liberté, et que Vos Excellences par ce moyen ne soient satisfaites de mes négociations. »

Cet espoir ne devait pas se réaliser de si tôt. Les rapports entre l'Angleterre et la France paraissaient tendus ; la guerre semblait imminente. Voici ce que Rochegude écrivait le 15 mars à l'Antistès Zeller :

« Permettez qu'en votre personne je remercie très humblement MM. les Professeurs et Pasteurs de leur généreuse libéralité que j'attribue au zèle que vous avez tous ensemble pour l'avancement de la gloire de notre Dieu, en aidant par vos contributions et plus particulièrement par vos ardentes prières à la délivrance de nos chers confesseurs. Il semble qu'elle soit plus éloignée que l'on n'avait espéré. L'iniquité de l'Amorréen n'est pas encore accomplie. Les jugements de Dieu sur son Eglise ne sont pas achevés. Il a encore le cheval fauve, le cheval roux à son commandement. S'il ne se convertit... dit le Seigneur. Il a aiguisé son épée. Cette voix s'adresse particulièrement à nous. On est à la veille d'une guerre plus cruelle peut-être que n'a été la guerre passée. Dieu veuille s'apaiser envers nous et nous pardonner nos rébellions. Ote le mal et mets le bien à sa place. Convertis-nous et nous serons convertis. Au reste, mes très honorés pasteurs, j'espère que nous réussirons dans l'affaire dont vous parle M. Hales<sup>1</sup>. Nous avons le plaisir de nous entretenir souvent sur votre chapitre.

» Je vous prie, etc., etc.

» ROCHEGUDE.

» P. S. J'aurai l'honneur d'écrire à M. Ulrich, lorsque j'aurai trouvé l'occasion favorable de faire voir ses vers à la cour. »

La tension dans les rapports entre la cour de Versailles et celle de Saint-James dura jusqu'à la mort de Louis XIV. Le 11 mai, Rochegude disait que les nouvelles étaient mauvaises, que la France ne voulait pas entendre parler des confesseurs ; et il en accusait un peu l'indolence de Mylord Stair. Aussi songeait-il à quitter sous peu l'Angleterre pour rentrer en Suisse.

Ce fut à cette époque que Rochegude écrivit et publia la notice sur sa sortie de France, notice qu'il dédia au comte de

<sup>1</sup> Dans la lettre, à laquelle Rochegude fait allusion, il s'agissait de l'admission de l'Antistès Zeller dans la société de Propagande. « J'ai prié M. le marquis de Rochegude, dit M. Hales, de m'en laisser le soin, espérant que vous y serez reçu avec un applaudissement général, sans qu'il vous en coûte rien... »



« Galloway. » La dédicace et la lettre préface adressée à un gentilhomme qui l'avait encouragé à l'écrire, fournissent quelques renseignements sur notre marquis <sup>1</sup>. Il venait d'obtenir du roi d'Angleterre un grand bienfait, peut-être une pension qui le mettait à l'abri du besoin. En outre, ces lettres nous montrent Rochegude en relations d'amitié avec des hommes haut placés, qui lui témoignaient un vif intérêt personnel et qui avaient assez de confiance dans son caractère pour lui demander la publication de ses mémoires. Relevons enfin dans ces lettres un peu prolixes l'expression de convictions vraiment fortes, la parole d'un croyant, dont ni la carrière de solliciteur ni la vie des cours, ni d'incessants déplacements, n'avaient entamé la foi. Les vicissitudes, au contraire, avaient aguerris et trempé son caractère chrétien.

Après un assez long silence, Rochegude annonce dans ses lettres du 12 et du 18 août les succès remportés par les troupes de Georges I<sup>er</sup> sur les rebelles. Il loue la sagesse du roi, les bontés qu'il a pour les Réfugiés, bontés que Rochegude attribue à l'intervention dévouée de « Mylord Galloway. »

Le 1<sup>er</sup> septembre, Louis XIV mourut. Rochegude y fait allusion dans une lettre datée du 25 août (ancien style) avec quelques réflexions : « ...Louis XIV est mort, lui qui se disait, ou qui souffrait qu'on le dit immortel!... » Le duc d'Orléans devait avoir dit à Mylord Stair qu'« il souhaitait fort d'avoir bonne correspondance avec le roi d'Angleterre. » Comme Georges I<sup>er</sup> était bien disposé pour les « confesseurs, » Rochegude est plein d'espoir. Cela le retient en Angleterre. Il annonce aussi l'envoi en Suisse de M. Manning, puis la nomination de Mylord Galloway comme vice-roi d'Irlande.

Ces espérances allaient grandissant. Le 19 septembre Rochegude donne sur une dépêche de Mylord Stair des détails que lui avait communiqués « Monsieur Robethon, » le grand ami et conseiller intime de Georges I<sup>er</sup>. Mylord Stair avait demandé au duc d'Orléans s'il trouverait bon qu'on lui fit une représenta-

<sup>1</sup> Ce travail avec les deux lettres a été publié dans le *Bulletin* du 15 octobre 1889, p. 529 et suiv. Elle est reproduite en grande partie dans notre essai biographique, voir p. 37 et suiv.

tion en faveur de nos galériens ; et le duc avait répondu qu'« il voulait de son propre mouvement délivrer tous ceux qui étaient dans les galères pour cause de religion. » A quoi Mylord Stair avait observé qu'on ne manquerait pas de leur supposer des crimes. « Nous ne sommes plus, avait répliqué le duc, sous le règne précédent. »

Georges I<sup>er</sup> avait affaire à une vigoureuse résistance de la part des jacobites et des Ecossais ; les révoltes et les conspirations se succédaient ; tout cela devait détourner son attention des pauvres galériens de France. Cependant Rochegude ne se lasse pas de solliciter ; on lui fait entrevoir leur élargissement. « Je reste ici dans cette espérance... Monsieur Robethon, un des ministres du roi, a dit l'autre jour que Sa Majesté n'enverrait personne en Suisse cet hiver. Monsieur de Groles est parti pour aller résider à Genève. Si vos Excellences ont quelque chose à m'ordonner, je recevrai leurs ordres ici, où je resterai selon les apparences encore deux mois. »

Le temps passait ; cependant la politique libérale inaugurée par le duc d'Orléans semblait s'accroître. Le 26 octobre, Rochegude écrivait : « Mylord Stair assure que les confesseurs dans les galères en sortiront bientôt ; on les comprend dans la réforme qu'on va faire des troupes de marine. Je n'attends que cela pour repasser, et m'en aller en Suisse. » Dans la même lettre, il dit, à propos de la révolte des Ecossais : « Elle est sérieuse. Les secours de Hollande se composent presque complètement des régiments suisses, dont on dit beaucoup de bien. Ce serait une bonne occasion pour demander quelque chose à la cour d'Angleterre. »

L'année 1716 s'ouvrait sous d'heureux auspices pour la cause des confesseurs sur les galères que Rochegude défendait avec tant de persévérance. Il espérait la délivrance des restes. Le 1<sup>er</sup> janvier, il écrivit aux galériens de Marseille une lettre toute vibrante de sympathie et pleine d'encouragements qu'il allait puiser à la bonne source. Il termine en les saluant tous « de la part des confesseurs d'ici<sup>1</sup> ; en particulier les trois dignes

<sup>1</sup> Une copie de la lettre se trouve à la Bibliothèque de Genève (manuscrits d'A. Court, vol. XI, folio 330). Au bas, on lit d'un côté « Provinces unies » et à droite un nom barbouillé avec le corrigé « Kinsson » (?).

Serres vous embrassent de tout leur cœur, et M. le baron de Salgas <sup>1</sup>. Ils ne se croient pas bien délivrés jusqu'à ce qu'ils vous voient en pleine liberté. »

Dans une lettre adressée aux Zurichoïses le 12 janvier on lit : « Je fais des vœux ardents pour l'entière prospérité de vos Excellences et commence par l'Eglise qui est le vrai fondement des Etats et qui en fait le bonheur... Puissiez-vous voir bientôt le bien de Jérusalem, la paix de Sion... On écrit de Paris que les « confesseurs » seront bientôt mis en pleine liberté et qu'on a envoyé leurs noms avec ordre de les élargir à la réserve de huit d'entr'eux qu'on ne nomme pas. La nouvelle est si grande qu'elle mérite confirmation. » En effet, le 6 février, il écrit : « On donne de bonnes paroles à Mylord Stair au sujet de ce triste reste de confesseurs, jusqu'ici sans effet. On avait écrit, il y a quinze jours de Paris que le rôle et l'ordre pour les délivrer avaient été envoyés à Marseille. Mais depuis deux jours on nous mande que cela n'est point. J'attendrai ici cette délivrance, que je demande à Dieu avec toute l'ardeur dont je suis capable. Après cela, je me retire dans un petit coin en Suisse. »

En attendant les pourparlers ne faisaient pas de progrès. Les relations diplomatiques entre l'Angleterre et la France n'étaient pas même rétablies, comme Rochegude l'écrit le 6 avril : « Comment les démarches à faire en vue des galériens auraient-elles pu avoir quelque succès?! » Un mois plus tard, le 2 mai, les affaires de religion étaient toujours « accrochées. » La réaction se faisait jour à Paris, où on interdisait aux Français d'assister au prêche chez Mil. Stair.

Le Régent ne s'exprimait pas à l'égard des affaires de la religion. « Je reste cependant, dit Rochegude, en attendant de voir une fin à nos sollicitations en faveur de ce triste reste de nos confesseurs. »

Au mois de juin, Rochegude fut de nouveau reçu en audience par Georges I<sup>er</sup>, et introduit par Mylord d'Arguenay ; il présenta un mémoire où il ne parlait que des galériens, des mauvais traitements qu'on leur faisait subir et de la constance de

<sup>1</sup> C'est-à-dire que les salutations étaient aussi à l'adresse de M. de Salgas, alors encore aux galères et qui ne fut élargi que plus tard.

ces victimes de la foi. Le roi l'accueillit fort bien et promit de « rendre tous les bons offices qu'il pourrait à ces bons chrétiens. » La princesse de Galles aussi se montrait animée des meilleurs sentiments. « La délivrance des confesseurs, selon toute apparence, n'est pas éloignée. Ce qui fait que je demeure ici. »

Enfin au mois de juillet, l'élargissement des galériens fut accordé. Une lettre écrite probablement par un protestant de Paris à Monsr Robethon, qui la fit passer à Londres, annonce que des ordres ont été réellement donnés. Voici cette lettre :

« Les ordres pour mettre M. le Baron de Salgas et 68 galériens protestants en liberté sont enfin heureusement donnés. Le maréchal d'Estrées, vice-amiral du Levant, fut, il y a quatre ou cinq jours, chez Myl<sup>d</sup> Stair, lui dire de la part de M. le Régent que les ordres étaient signés. Myl<sup>d</sup> lui ayant répondu qu'on lui avait déjà dit la même chose et que cela ne s'était point exécuté, qu'on l'avait exposé par là à estre soupçonné d'avoir mandé des choses fausses, ainsi il ne manderait plus rien sans voir l'exécution. Le Maréchal répondit qu'il pouvait le mander sûrement, que c'était lui qui avait donné les ordres signez et qu'il estait chargé de les faire exécuter, ainsi il pouvait compter qu'ils le seraient incessamment. On remettra M. de Salgas à MM. ses fils, et il sera libre de rester en France ainsi que les autres galériens qu'on doit sortir. Il en reste encore quelques-uns, mais on dit que c'est ceux qui ont été pris les armes à la main, que pour ceux-là il n'est pas possible de les mettre en liberté, qu'on fera encore examiner les informations de tous ceux qui restent et que s'il s'en trouve encore quelques-uns qui n'ayent pas esté pris les armes à la main on les mettra en liberté. »

La chose était assez sûre pour que Rochegude pût le 20 juillet remercier chaleureusement les Zurichoïses. En dépit des formes pompeuses du style, on sent la joie et sa profonde émotion.

« Vos Excellences ayant beaucoup contribué par leur puissant crédit à la délivrance des confesseurs cy-devant dans les galères, ils doivent en conserver toute leur vie une très respectueuse reconnaissance. L'Eglise même vous en doit, Souverains Seigneurs, de très humbles remerciements. On sait avec quel

zèle vos Excellences ont pris cette affaire à cœur. J'en suis témoin et l'un des premiers témoins, ayant été chargé de lettres en leur faveur de la part de leurs Excellences dans toutes les cours protestantes. Beni soit Dieu qui a donné bon succès aux négociations; bénis soyez-vous Mes chers(?) et Souverains Seigneurs qui les avez appuyées par votre zèle, soutenu d'un grand crédit. C'est le vœu que je fais avec toute l'ardeur dont je suis capable ayant l'honneur, etc., etc.

Rochegude eut même, peu de jours après, le plaisir d'apprendre le fait accompli par le correspondant anonyme de Paris. « Voici une nouvelle bien agréable à tous les bons Chrétiens, et en particulier à vous, Monsieur, qui depuis un si long temps sollicitez pour la délivrance de nos pauvres frères galériens. Le chapelain de Mylord Stair m'envoie dire présentement qu'ils sont mis en liberté à la réserve de ceux qui n'y sont pas pour cause de religion. »

Ce n'était point un rêve. Genève annonça le 11 août aux Confédérés la délivrance de soixante et onze galériens. « Il en reste à peu près autant, » ajoutait-on. Une lettre de Marseille du 2 août disait que soixante-quatre étaient partis les 29, 30 et 31 juillet pour Genève par la route de Grenoble et de Chambéry. Des sept derniers, l'un était mort, et les autres restaient en France.

C'était un beau résultat; mais comme on vient de le voir dans la lettre des Genevois, les confesseurs n'étaient pas tous délivrés; il en restait autant aux galères. Aussi notre brave marquis ne se tint-il pas pour satisfait. Malgré son âge et tous les tracas passés, il recommença une campagne, dont malheureusement nous ne connaissons pas les détails. Une lettre du 27 novembre, raconte qu'il a envoyé un mémoire au Prince Régent, que ce mémoire a été bien reçu, puisqu'on a demandé à Marseille une liste des galériens protestants: « Je ne partirai pas d'ici, ajoute-t-il, que je ne voie la fin de cette affaire qui me tient au cœur, il y a si longtemps. »

La dernière lettre que nous ayons de lui est du 10 janvier 1717:

« Magnifiques et Souvr. Seigneurs.

» Tous les jours sont pour moy le 1<sup>er</sup> de l'année à l'égard des vœux que je fais ardemment pour l'entière prospérité de vos

sacrées personnes. Il est vray mes vœux sont intéressés pour le bien du public, et en particulier pour le soulagement de tant de pauvres qui se ressentent de vos charités, entre lesquels les Réfugiés et nos confesseurs font un grand nombre. Ils publient hautement les uns et les autres vos grandes bénéfices. Ces derniers surtout que vous avez si gracieusement recueillis dans vos états et que vous reprenez avec tant de cordialité, sont autant de voix, dans tous les pays, j'ajouterai au ciel même, pour en faire descendre sur vos têtes ses plus précieuses bénédictions. Vos Excell. ne pouvaient pas s'attirer et s'assurer mieux les bénédictions d'en haut qu'en répandant les siennes, comme elles ont fait sur les membres de Christ. Vous sçavez les promesses la dessus : A qui aura reçu un prophète comme prophète etc. Que fera-t-on à qui aura reçu un martyr, un témoin de Christ, un autre Christ lui-même. Gardez bien ces précieux témoins, empêchez s'il est possible, qu'ils ne passent en d'autres lieux, ils seront toujours en prières pour vous. Que n'a-t-on pas dit de cette légion des premiers chrétiens? Que sera-ce d'une légion de confesseurs sortant des galères après 30 ans de chaînes, portant tous en leur corps les flétrissures du Seigneur, glorieux athlètes, monuments éternels de la gloire de son nom, et de votre charité envers les saints. Dieu veuille s'en souvenir et vous bénir dans vos Etats, dans vos personnes, dans vos familles, dans vos maisons et y faire abonder sa bénédiction comme autrefois dans celle d'Obed Edom. Surtout que son arche n'en bouge jamais, et que l'on puisse dire de votre Jerusalem ce qui se dit de toi, cité de Dieu: sa fondation est aux Saintes Montagnes; Dieu est au milieu d'elle, elle bougera point. C'est le vœu de celui, etc., etc. »

Si Rochegude exultait ainsi à la pensée que tant de confesseurs étaient enfin rendus à la liberté, sa sollicitude pour les infortunés restes n'allait pas en diminuant. La délivrance des uns le faisait songer d'autant à ceux qui souffraient encore sur les galères et dans les prisons. On a de lui un dernier mémoire<sup>1</sup> qui porte la date du 18 avril 1718 et que Rochegude écrivit pour l'évêque de Londres. Ce factum que nous donnons ici, est comme un résumé succinct et éloquent des vues, des efforts, des craintes, des sollicitations et de la foi, on peut le dire, de la vie entière de Rochegude.

<sup>1</sup> Bibliothèque de Genève: Mnscrip. : d'A. Court vol. XI f° 342r

« On a donné par classes une liste exacte et circonstanciée des protestants dans les galères qui y restent encore à délivrer, entre lesquels il y en a 43 condamnés pour s'être trouvés dans des assemblées pieuses. Ces assemblées<sup>1</sup> ont fait un grand nombre de confesseurs et en font tous les jours; témoin l'assemblée de Millaud de l'année passée, et en dernier lieu celle de Nîmes depuis cinq mois. Pourrait-on dire après cela qu'il n'y a plus de galériens pour cause de religion? S'il y a parmi eux des criminels, qu'on les nomme et qu'on spécifie leurs crimes. Nous les abandonnons. Car pour les déserteurs on sait qu'ils ont déserté pour ne point adhérer au culte romain, comme on voulait les y contraindre.

» Deux autres, condamnés pour avoir voulu sortir hors du royaume; quelques-uns pour avoir servi de guides; tous ensemble pour les mêmes cas que les 196 et les 44 que l'on a mis en liberté; cela se voit par l'ordre du roi où il paraît que l'on en a délivré de toutes les classes, preuve qu'il ne sont pas plus coupables les uns que les autres. Mais la plus grande preuve est celle-ci: On laisse dans les prisons nombre de confesseurs de tous les sexes pendant que l'on sort des galères 180 d'entre eux, plus coupables selon leur sens [le sens des juges] et condamnés par conséquent à de plus grandes peines, ce qui autorise nos demandes et nos prières en faveur des prisonniers, dont on a donné le rôle dans une classe à part.

» La dernière classe regarde les gens des Cévennes condamnés aux galères pour être soupçonnés d'avoir eu part aux troubles de ce pays-là; quand même le soupçon serait fondé, 12 ans de galères semblent avoir expié une faute qui n'a point de mauvais principe. D'ailleurs ils n'ont point été pris les armes à la main, et il ne tient qu'à eux-mêmes de se procurer la liberté s'ils voulaient abjurer la religion, comme l'ont abjurée 40 d'entre eux qui ont été élargis. Quatre d'entre eux compris dans le nombre des 136 ont aussi été mis en liberté sans avoir abjuré. Les uns et les autres sont dignes des compassions royales de S. M..

» Signé: ROCHEGUDE.

» J'ai présenté ce mémoire à Mgr l'évêque de Londres qui me l'avait demandé. Il a été certifié par M. Serres, comme témoin oculaire.

» A Londres, le 18 avril 1718. »

<sup>1</sup> Rappelons que depuis 1715 Antoine Court et ses collaborateurs travaillaient à réorganiser les Eglises dans le midi.

Si la date de ce mémoire est exacte, Rochegude était donc en Angleterre au printemps de 1718. En tout cas, il quitta ce pays peu de temps après et se rendit en Hollande. Souvent dans sa correspondance, il fait allusion à la retraite qu'il voudrait prendre, à son désir d'aller finir ses jours en Suisse; on peut donc supposer qu'en revenant sur le continent, Rochegude se proposait d'aller soit à Zurich où il était sûr d'être bien accueilli, soit à Vevey où il devait trouver quelques membres de sa famille. Mais, il ne lui fut pas donné de réaliser ses plans. C'est en Hollande qu'il dut s'arrêter et qu'il arriva au terme de ses incessants voyages.

Le 9 août, ses amis de Hollande apprirent par la voie de Cologne qu'en arrivant de Nimègue, il avait eu à Wesel une attaque d'apoplexie et qu'on craignait pour ses jours<sup>1</sup>. Déjà la veille, le 8 août, il avait rendu le dernier soupir, comme nous l'apprend une lettre de Vevey, du 25 août de la même année<sup>2</sup>, écrite par son neveu à M. de Mirmond. Comme le neveu, nous regrettons de ne pas en savoir plus long sur les derniers moments de ce vaillant et persévérant gentilhomme. Nous ne doutons pas néanmoins que jusqu'au bout il n'ait trouvé lumière et force par la foi.

En vrai Huguenot, en chrétien, Rochegude avait préféré à l'abjuration, la perte de ses biens et de sa carrière militaire, la pauvreté et l'exil. Pendant plus de vingt ans, sans se laisser abattre par l'insuccès, par des déceptions sans cesse renouvelées, il avait déployé un zèle ardent et le plus désintéressé en faveur des victimes de la persécution. Il avait été sans réserve au service de son Maître et de ses frères, grâce à de fortes convictions, à un commerce constant avec l'Écriture sainte dont la vivifiante saveur pénètre sa correspondance, ses paroles et ses actions.

On ne saurait mieux terminer cette notice qu'en reproduisant ici le dernier alinéa de son mémoire imprimé<sup>3</sup>:

« Voilà l'histoire que l'on m'a demandé. Il n'y a pas un trait

<sup>1</sup> Voir Bibliothèque Wallonne à Leyde: Fiche Rochegude.

<sup>2</sup> Voir Bibliothèque de Genève: Manuscrit d'A. Court. Tome A. A. N° 18. p. 107.

<sup>3</sup> Longtemps avant d'être imprimé, le manuscrit de ce mémoire avait été communiqué aux amis d'Angleterre et de l'étranger. Dans une lettre du 21 juin 1713



dans cette histoire, qui donne à la France de se plaindre de nous, non pas mesme dans l'exil, indépendans de son empire. J'ai été envoyé, il est vrai, dans les Cours Protestantes, pour affaires de Religions; mais je ne me suis jamais mêlé d'affaires d'Etat, ni de guerre, non plus que mon frère; cela est connu. Si j'ay parlé pour la Religion et soutenu ses intérêts, j'avois cette liberté en France; mais je n'ay jamais parlé contre le Roy. Je sçais qu'il est écrit: « Tu ne médieras pas du Prince de ton peuple. » Si je me suis attiré l'indignation du Prince, c'est pour avoir obéi au commandement: « Il vaut mieux obéir à Dieu, qu'aux hommes. » On ne pouvait pas attendre autre chose de moi; si j'avois fait autrement, j'aurais trahi la cause de Dieu, mes lumières, ma conscience, le Roy lui-même. Ma consolation est de penser, que sa Majesté n'a point de reproche à me faire, que par rapport à mon attachement pour la Religion. Ce reproche m'est bien doux. Trop heureux de le mériter! on ne saurait m'en faire sur le service. J'ay toujours servi le Roy en honnête homme, dans un de ses meilleurs régiments, dans le Régiment de Champagne, et toujours en campagne. Le Roy mesme, me faisant arrester dans Brissach, me fit dire par Monsieur de Monclar, qu'il estoit content de mes services, que l'on m'avanceroit, mais qu'il falloit changer. Je ne voulus point. Voilà mon crime, et la cause de mes disgrâces. Heureuses disgrâces, que le ciel envoie pour notre salut! Heureux nous-mesmes, et très heureux d'en profiter! Dieu nous en fasse la grâce<sup>1</sup>. »

---

### Appendice.

1. Il est dit page 52 de cette notice que du 28 décembre 1698 au 16 octobre de l'année suivante les lettres et les renseignements directs font entièrement défaut. On trouve pourtant à la Bibliothèque de Genève (Manuscrit d'A. Court. Tome XV, p. 189 et 199) la copie de deux lettres écrites, l'une par les deux délégués et datée de Berlin le 14 janvier 1699; l'autre par Ro-

(voir Bibliothèque de Genève, manuscrit d'A. Court, vol. XI. f° 324), Charlotte-Amélie, née Landgrave de Hesse et alors reine douairière de Danemark, une fidèle protectrice de Rochegude, le remerciait de lui avoir envoyé ce mémoire sur sa famille et sur la délivrance des siens. « Je voudrais, ajoute-t-elle, de tous mon cœur contribuer à votre consolation et je me recommande aux bonnes prières d'une famille si chrétienne. »

<sup>1</sup> Bulletin de la Soc. d'hist. du Prot. français, tome XXXVIII, p. 542.

chegude et datée de la Haye le 28 mars 1699. La première dit que les démarches des délégués aboutissent et que la collecte se fera. Ils parlent aussi de la persécution terrible que l'empereur d'Autriche faisait subir alors aux Réformés de Silésie.

Dans la seconde lettre, Rochegude rappelle qu'en quittant Berlin il a passé à Hanovre pour venir en Hollande. On travaille aux collectes, qui donneront cent ou même deux cent mille écus. On prie les Suisses de retenir encore quelques semaines les réfugiés destinés à la Hesse et au Brandebourg. On lui conseille aussi d'aller en Angleterre; il partira le 30 mars.

2. Au nombre des correspondants de Rochegude, il aurait fallu citer les Galériens eux-mêmes, auxquels le marquis ne se fatiguait pas de dispenser avec les secours en argent, les exhortations les plus sincères, les consolations d'une âme sensible et fidèle, tous les témoignages d'une sympathie aussi délicate que dévouée. On trouvera trois de ces lettres à la Bibliothèque de Genève (manuscrit d'A. Court. Tome XI ff<sup>o</sup> 300, 322, 330).

Il s'y trouve aussi (f<sup>o</sup> 294) une lettre de Rochegude au roi de Suède, datée de Londres le 19 octobre 1709, et qui fait allusion au passage de Charles XII à Marseille. Cette lettre parvint-elle jamais à son adresse? On en peut douter; car alors Charles XII était déjà en Turquie, et quatre longues années devaient s'écouler avant qu'il reparût sur la grande scène du monde.

3. Détails sommaires sur les membres de la famille Barjac de Rochegude réfugiés en Suisse.

Charles de Barjac, seigneur de Rochegude, La Baume, Saint-Geniès, etc., épouse le 18 octobre 1648 Antoinette, fille de Jean Hilaire, conseiller à la cour de Montpellier. En 1685, il fut relégué à Mirepoix, sortit du royaume et se réfugia à Vevey où il mourut le 22 novembre 1695. Il eut trois fils; le cadet mourut de bonne heure à la guerre. On vient de lire la biographie du deuxième, Jaques de Rochegude.

L'ainé, Jean, épousa Françoise d'Agoult. En 1685, il fut emprisonné à Aigues Mortes d'abord, puis à la citadelle de Montpellier, enfin à Pierre Encise, où en 1688 il reçut l'ordre de sortir du royaume. Il se rendit alors en Suisse où il retrouva son père et son frère Jaques. Il mourut à Vevey en 1720. — Sa femme, arrachée à ses quatre enfants fut séquestrée dans un

couvent de Nîmes, et bannie en 1690; elle mourut aussi à Vevey trois ans avant son mari.

Séparés de leurs parents les deux fils avaient été placés chez les Jésuites de Beaucaire, et les deux filles dans un couvent de Bagnols. Ce ne fut qu'en 1699, au bout de quatorze ans de constante et victorieuse résistance, que ces deux jeunes filles purent s'enfuir; elles allèrent à Vevey rejoindre leur parents, qui eurent de la peine à les reconnaître. L'aînée, Françoise, mourut le 9 mars 1739, et Uranie, le 20 août 1748.

Quant aux deux garçons, le cadet fut le premier à suivre l'exemple des autres membres de la famille; mais il mourut bientôt. Nous ne savons ni son nom, ni la date de sa mort.

L'aîné, qui s'appelait Charles, comme son grand père, rentra à Rochegude et eut plus de peine que le cadet à se détacher de son pays et de ses biens. Beau garçon, bien placé, en possession du patrimoine<sup>1</sup>, flatté et séduit par des promesses d'avancement militaire et de mariage, il fut de ces protestants qui par contrainte se donnaient les airs de convertis, mais ne renonçaient pas à l'espoir d'échanger la messe contre le prêche, dès qu'ils pourraient le faire sans danger, ni sacrifice. Il était en correspondance avec sa famille, laquelle s'inquiétait en le voyant dans un état d'âme aussi périlleux; il soutenait aussi en secret des relations politiques avec certains protestants de l'étranger<sup>2</sup>. Lors de la guerre des Cévennes, en 1703, trahi par un officier hollandais, il fut incarcéré pour quelque temps puis relaxé, on ne voit pas à quelles conditions. Il finit pourtant par rompre les liens tout terrestres qui le retenaient en France; il sortit du royaume en 1720, l'année même de la mort de son père. Sur le tard, il se maria le 22 janvier 1725, avec Marie de Philibert de Venterol de Siégu, mais il mourut déjà le 13 octobre de la même année, sans postérité.

<sup>1</sup> D'après Saint-Simon c'était un revenu de dix à douze mille livres.

<sup>2</sup> Voir Mémoires de Saint-Simon. Tome XI, p. 371 (Ed. des Grands écrivains de France). Voir aussi Jules Chavannes; ouvrage cité. Page 197, l'auteur suppose que Charles de Rochegude s'était exilé une première fois pour rentrer en France à l'époque de la guerre des Camisards. Nous ne voyons rien qui justifie cette supposition.